

ADHÉSION

Laurentides, j'en mange

Transformateur et
agrotransformateur



Aidez vos consommateurs à vous repérer en identifiant vos origines par le seul identifiant bioalimentaire reconnu des Laurentides : *Laurentides j'en mange*, la marque des produits de la région.

La participation à la campagne *Laurentides j'en mange* (LJM) c'est:

- Se démarquer de la concurrence;
- Une stratégie gagnante pour augmenter vos ventes.
- Une prise de photos pour vos produits certifiés *Aliments du Québec* et LJM;
- Le droit d'utiliser les photos prises pour le développement des outils promotionnels;
- Une présence sur le tout nouveau site web *Laurentides j'en mange*;
- La promotion de vos produits auprès des détaillants laurentiens participant à la campagne;
- L'identification de vos produits chez les détaillants participants de la région;
- Un service de développement d'affaires avec les détaillants et les restaurants de la région;
- Un repère visuel rapide pour favoriser l'achat de vos produits par les consommateurs;
- Des outils promotionnels LJM dont une roulette d'autocollants de 1000 étiquettes;
- La permission d'utiliser le logo LJM (approbation requise);
- Une campagne promotionnelle d'envergure (valeur de 200 000 \$)

Questions ?

Communiquez avec Marie-Lyne Bélair
450-530-7615 poste 6

Conditions

L'adhérent s'engage à respecter les conditions d'utilisation suivantes :

La marque de commerce *Laurentides j'en mange* est une marque de commerce en instance appartenant au Carrefour bioalimentaire Laurentides (CBL). Il est interdit d'utiliser la marque de commerce *Laurentides j'en mange* sans l'autorisation du CBL.

Le CBL se réserve le droit d'effectuer des vérifications en entreprises et de demander des informations quant à l'utilisation de la marque *Laurentides j'en mange*.

Le CBL peut retirer le droit d'utilisation à une entreprise à tout moment, lorsque cette dernière ne respecte pas les critères d'utilisation ou n'a pas payé les frais reliés à l'adhésion.

Critères d'utilisation :

L'adhésion à *Aliments du Québec* est obligatoire depuis juin 2021 pour s'afficher comme un produit ou aliment préparé *Laurentides j'en mange*.

Produits alimentaires *Laurentides j'en mange* : c'est tout produit entièrement cultivé, cueilli, élevé et emballé dans les Laurentides.

Aliments préparés *Laurentides j'en mange* : c'est tout produit transformé et emballé dans les Laurentides. De plus, lorsque les ingrédients principaux sont disponibles dans les Laurentides en quantités suffisante, il est suggéré de l'utiliser.

COVID-19 : L'ensemble de la campagne de promotion *Laurentides j'en mange* se déroulera dans le respect des consignes sanitaires en vigueur au Québec.